

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

23-58210

Acquisition de deux (2) chambres environnementales cycliques

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui répond aux exigences énoncées dans le PAC à la date de clôture indiquée dans le PAC ou avant, l'agent de négociation des marchés peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition de l'exigence

Le Centre de recherche en construction du Conseil national de recherches Canada a besoin de deux (2) chambres environnementales à cycle dynamique, conformément aux exigences suivantes :

- Elles doivent pouvoir fonctionner entre -68 °C et 180 °C et offrir une fonction permettant de programmer des cycles dynamiques;
- Elles doivent être capables d'effectuer plusieurs cycles successifs et de subir des fluctuations de température maximum de ± 1 °C;
- Les fluctuations d'humidité relative (HR) maximum doivent être de ± 5 %;
- Le taux d'humidité doit être compris entre 20 % et 95 % pour une température se situant entre 20 °C et 85 °C (limitée par un point de rosée de 5 °C);
- Elles doivent être dotées d'une capacité interne de 36 po de longueur x 36 po de largeur x 40 po de hauteur;
- Elles doivent avoir une taille extérieure maximale de 55 po de longueur x 78 po de largeur x 77 po de hauteur;
- Elles doivent avoir un taux de chauffage minimum de 3 °C/min;
- Elles doivent avoir un taux de refroidissement minimum de 2 °C/min et une uniformité de température minimum de ± 2 °C;
- Elles doivent être munies d'un système de commande et d'instruments avec écran tactile couleur, d'une connectivité Ethernet TCP Modbus, d'un port hôte USB 2.0 haute vitesse, d'une fonctionnalité de consignation des données et d'un graphique des tendances;
- Elles doivent posséder des caractéristiques de sécurité : bouchon fusible pour le système de réfrigération, système de réfrigération non toxique et antidéflagrant, production de surintensité pour tous les circuits, soufflantes recouvertes;

- Elles doivent être dotées d'un système d'alimentation électrique conforme aux normes NEMA 1 et UL ainsi qu'à la norme du Code national de l'électricité et d'un transformateur abaisseur de tension fournissant une alimentation de 115 volts au circuit de commande de la chambre. Tous les circuits de dérivation doivent être protégés par des fusibles ou des disjoncteurs conformes à la norme UL;
- Elles doivent être équipées d'un système de réfrigération avec condenseur à air.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, *que son produit, son équipement ou son système (le cas échéant)* répond aux exigences suivantes :

- Elles doivent pouvoir fonctionner entre -68 °C et 180 °C et offrir une fonction permettant de programmer des cycles dynamiques;
- Elles doivent être capables d'effectuer plusieurs cycles successifs et de subir des fluctuations de température maximum de ± 1 °C;
- Les fluctuations d'humidité relative (HR) doivent être de ± 5 % ou inférieures;
- Le taux d'humidité doit être compris entre 20 % et 95 % pour une température se situant entre 20 °C et 85 °C (limitée par un point de rosée de 5 °C);
- Elles doivent être dotées d'une capacité interne de 36 po de longueur x 36 po de largeur x 40 po de hauteur;
- Elles doivent avoir une taille extérieure maximale de 55 po de longueur x 78 po de largeur x 77 po de hauteur;
- Elles doivent avoir un taux de chauffage minimum de 3 °C/min;
- Elles doivent avoir un taux de refroidissement minimum de 2 °C/min et une uniformité de température minimum de ± 2 °C.

4. Applicabilité du ou des accords commerciaux au marché

Ce marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)

5. Justification du fournisseur sélectionné à l'avance

La chambre a été utilisée dans la recherche en cours et il est nécessaire d'utiliser un système identique pour la comparabilité des résultats en termes de volume intérieur de la chambre et de taux de changement de température. Les produits

similaires disponibles sur le marché ont des dimensions extérieures trop grandes pour être installées dans notre laboratoire. D'autres produits comparables nécessiteraient des modifications du bâtiment pour amener les chambres à l'intérieur de la zone désignée proposée.

6. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour ce marché en vertu du paragraphe 6d), car « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Motifs d'exclusion ou d'appel d'offres limité

Les motifs d'exclusion ou d'appel d'offres limité suivants sont invoqués en vertu de :

- a. l'article 513(1)b)(iii) de l'ALEC : l'absence de concurrence pour des raisons techniques;
- b. l'article XIII(1)b)(iii) de l'Accord de libre-échange Canada-Corée – faisant référence au Protocole de l'Organisation mondiale du commerce portant amendement de l'Accord sur les marchés publics : absence de concurrence pour des raisons techniques.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le système doit être livré le 29 mars 2024.

9. Estimation des coûts du contrat proposé

La valeur estimative du contrat est de 103 592,12 \$ CAD (TPS/TVH en sus).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Thermal Product Solution (TPS) LLC

2821, Old Route 15, New Columbia, PA 17856, États-Unis

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource identifiée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture de présent avis.

L'énoncé de capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

12. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités

La date et l'heure de clôture pour la présentation des énoncés de capacités sont:

le 26 janvier 2024, à 14 h HNE.

13. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

Stéphane Lajoie

Agent principal des contrats

Courriel : stephane.lajoie@cnrc-nrc.gc.ca